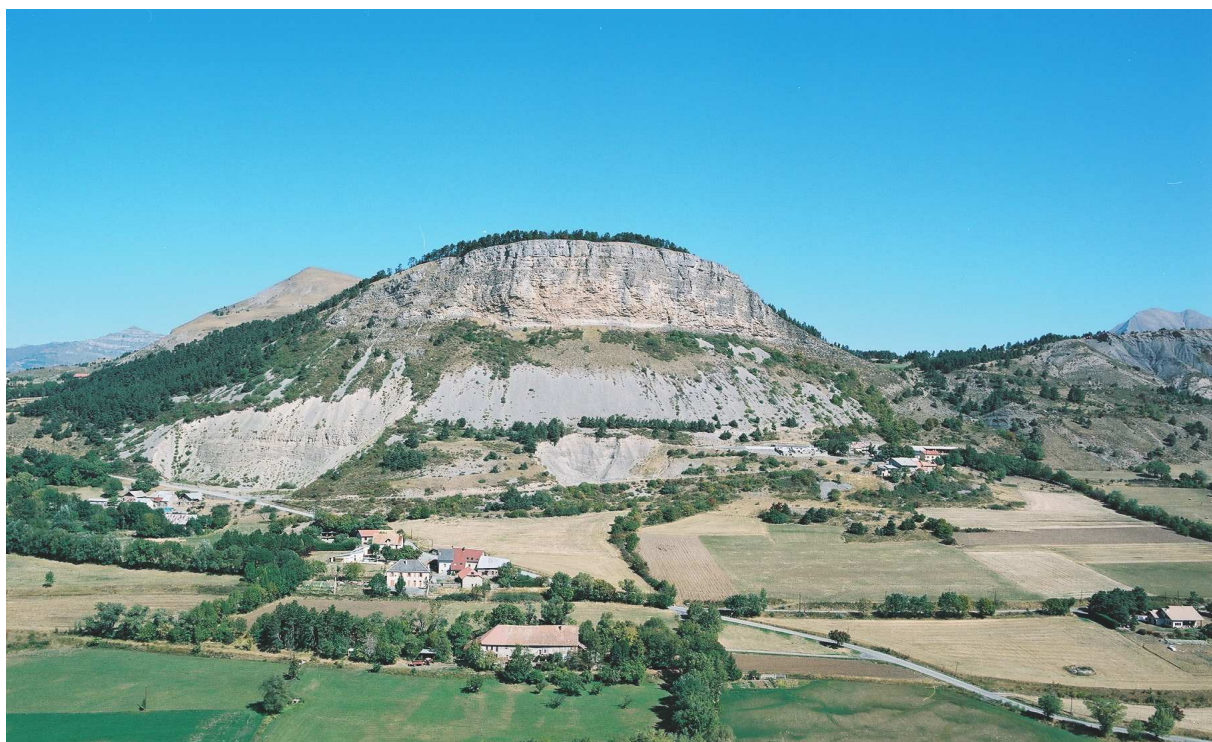


Mairie de La Rochette

BULLETIN MUNICIPAL

Année 2011

(Imprimé par nos soins)



HORAIRES D'OUVERTURE :

*Le secrétariat de Mairie: du mardi au vendredi de 9 heures 15 à 11 heures 45.
Permanence de Monsieur le Maire les 1^{er} vendredis du mois de 17 heures à 19 heures.
(ou sur rendez-vous / voir avec le secrétariat)*

Téléphone / Télécopieur de la Mairie : 04 92 52 37 59

adresse e-mail: villagedelarochette@wanadoo.fr

Téléphone de la Gendarmerie de La Bâtie-Neuve : 04 92 50 31 11

Monsieur le Maire informe qu'il a choisi l'agent recenseur pour 2012. La candidature de Mme Durif Marlène a été retenue. Merci de lui réserver le meilleur accueil lors de son passage chez vous en janvier ou février 2012 !



Naissances:

BUZHALA Elion
BRENIER Mathis
ESTACHY Nathan
POULLILIAN Alexanne
FAURE Joshua

Mariages:

Benjamin LASNE et Valérie ARRAULT

Commission chargée du compte-rendu : Emmanuelle DUSSERE, François FOULQUE, Michel GAUTHIER, Rose-Marie JOUSSELME.

SUJETS ABORDÉS ET TRAITÉS LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2011 :

Bureau élections cantonales : dimanche 20 mars de 8 heures à 11 heures 30 : monsieur le Maire, monsieur LAGIER, monsieur FOULQUE ; de 11 heures 30 à 15 heures : monsieur GAUTHIER, madame DUSSERE ; de 15 heures à 18 heures : monsieur le Maire, madame JOUSSELME, monsieur ARNAUD. Dimanche 27 mars de 8 heures à 11 heures 30 : monsieur le Maire, monsieur FOULQUE, monsieur GAUTHIER ; de 11 heures 30 à 15 heures : monsieur ANDRÉ, monsieur EYMERY ; de 15 heures à 18 heures : monsieur le Maire, madame DUSSERE, madame JOUSSELME. Par ailleurs le candidat Paul COLETTE sera présent à La Rochette le mardi 15 mars à 19 heures (salle polyvalente), et le candidat Joël BONNAFFOUX le mercredi 16 mars à 19 heures (salle polyvalente également).

Ordinateur mairie : le devis de « la clé informatique » est retenu (845 € H.T.).

Chemin des Remollons : afin de modifier le tracé du chemin des Remollons au droit de la maison GARNIER, un géomètre doit être choisi pour réaliser un relevé topographique de la zone. 3 propositions sont parvenues en mairie et c'est la SCP Jacques POTIN qui est choisie pour 835 € H.T.).

Web Cam Conseil Général : le Maire informe l'assemblée que le Conseil Général souhaite installer une caméra au sommet d'un candélabre à l'angle des départementales 14 et 314 pour surveiller les conditions d'enneigement. Les frais sont pris en charge, le Conseil Municipal est d'accord.

Déplacement containers : la Communauté de Communes souhaite retirer les containers situés à l'angle du Plan et du Grand Larra sur La Rochette, pour les placer plus en amont sur le territoire de La Bâtie-Vieille. Comme ces containers avaient dès le départ vocation à servir aux habitants de La Bâtie-Vieille, le Conseil Municipal est d'accord.

Containers cartons : madame JOUSSELME présente ce type de containers qui pourra recueillir les cartons. La Communauté de Communes souhaite en fournir aux communes dont La Rochette.

Sono église : afin de régler un problème de sonorisation, l'acquisition d'une table de mixage, d'un micro HF et de hauts parleurs est proposée par monsieur RISPAUD. Le Conseil donne son accord (société VEODIS retenue / installation comprise).

Concert église : dans le cadre du festival de Chaillol, un concert est prévu à l'église le 20 juillet (Tango Argentin).

Ayant-droits à une concession perpétuelle dans le cimetière communal de La Rochette : le Maire propose aux conseillers de redéfinir les ayant-droits à une concession perpétuelle dans le cimetière communal de La Rochette. Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide que : les ayant-droits à l'acquisition d'une concession dans le cimetière communal sont les personnes domiciliées à titre principal à La Rochette (Hautes-Alpes), les personnes nées à La Rochette (Hautes-Alpes), et les personnes qui dépendent géographiquement par leur domicile de la Paroisse de La Rochette (Hautes-Alpes).

Plaque commémorative : suite au décès de monsieur Emile GUILLAUME, une plaque a été apposée par le Maire en compagnie de madame GUILLAUME au cimetière de Romette.

Internet haut-débit : monsieur et madame OLLIVIER Claude demandent au nom des habitants non couverts par le haut-débit (haut de La Rochette) que le Conseil Municipal trouve une solution à leur problème. Le Maire et le Conseil sont conscients de la situation et vont se renseigner pour tenter de régler ce problème.

SUJETS ABORDÉS ET TRAITÉS LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2011 :

Schéma de coopération intercommunale : la préfecture des Hautes-Alpes a transmis aux collectivités du département le projet de schéma intercommunal que les communes doivent analyser ; ensuite elles devront donner leur avis sous 3 mois (le 11 juillet). La commune de La Rochette est intégrée dans ce projet dans une communauté d'agglomération incluant Gap avec la communauté de communes de la Vallée de l'Avance, celle de Tallard-Barcillonette et celle de Serre-Ponçon. Il en sera débattu à la prochaine réunion.

Abribus : afin de protéger des intempéries les 2 abribus de l'agglomération de Pont-Sarrazin, des travaux seront effectués par l'entreprise des « Environneurs » pour 958,79 €.

Elagage-Débroussaillage : des opérations de débroussaillage / d'élagage vont être commandées au syndicat routier de Chorges pour entretenir la voirie communale.

ADSL sur le haut de la commune : une réunion a eu lieu le 6 avril pour trouver une solution au problème. Un nouveau système existe mais le dossier est très lourd et est à la charge de la commune. Des financements par le Conseil Régional, le Conseil Général et l'Europe sont possibles.

Création d'un emploi à durée déterminée: le Maire explique à l'assemblée que la commune de La Rochette a besoin de créer un poste à durée déterminée et à temps non complet pour mener à bien la mission de développement rural sur la commune en 2011/2012, l'objectif étant de permettre aux administrés d'avoir accès à des services optimisés qui répondent à leurs besoins. Cette mission demande une connaissance solide du code des marchés publics et une expérience spécifique dans le domaine de la gestion de dossiers d'investissements parfois complexes, et consistera à mettre en œuvre, à conduire, à suivre et à mener à terme les projets importants pour l'avenir de la commune. La rémunération du poste sera basée sur la grille indiciaire des Attachés Territoriaux.

Acquisition d'un défibrillateur (demande de subvention au Conseil Général des Hautes-Alpes) : Le Maire informe l'assemblée que pour des raisons de sécurité, il est utile d'avoir un défibrillateur à disposition des utilisateurs de notre salle polyvalente en cas d'urgence. Il est proposé au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil général des Hautes-Alpes pour financer cet équipement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de demander une subvention au Conseil général des Hautes-Alpes pour l'acquisition d'un défibrillateur. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût prévisionnel de l'opération (base mai 2011) : 1 950 € H.T.
Financement prévisionnel :

<i>Subvention : 50 %</i>	
<i>--- Conseil Général 05 :</i>	<i>975 € H.T.</i>

<i>Autofinancement : 50 %</i>	
<i>--- nos réserves budgétaires sont suffisantes pour</i>	
<i>Financer le reliquat sans recours à l'emprunt :</i>	<i>975 € H.T.</i>

Salle des fêtes : un projet de règlement adapté à la commune va être établi.

Ecole : la mairie a malheureusement reçu confirmation par l'inspection d'académie que notre classe sera fermée à la fin de l'année scolaire. Il faudra trouver une solution pour Mme GUILLAUME qui est chargée de l'entretien ménager de l'école. Par ailleurs, le Conseil Municipal est appelé à décider si la mairie devrait déménager à l'école pour utiliser ce bâtiment qui deviendra vacant au mois de juillet (pendant la durée des travaux envisagés à la mairie actuelle). A l'unanimité des membres présents et représentés, ce déménagement est décidé, considérant les avantages liés à la taille de la salle de classe et du fait qu'elle soit au rez de chaussée, aux aménagements à l'étage pour la cantine qui va fermer (à ce sujet un courrier sera envoyé à l'entreprise qui livre les repas pour mettre fin au contrat), et à la sortie sécurisée pour les véhicules. Reste à déterminer comment serait aménagée la mairie actuelle compte-tenu de cette nouvelle situation.

Ecole de Romette : la plupart des parents d'élèves actuels souhaitent pouvoir inscrire leurs enfants à Romette dès l'année scolaire prochaine. La logique géographique devrait autoriser ce transfert de l'effectif de l'école du Petit Larra. Certains parents aimeraient que le Conseil Général subventionne les déplacements supplémentaires consécutifs à la

fermeture de notre école. Cela est déjà possible à titre individuel selon la distance entre le domicile et l'école.

Voirie pont-Sarrazin Bas : Monsieur le Maire a signé l'acte notarié de reprise de la voirie commune du lotissement La Fonze. M. GAUTHIER signale que des cyprès gênent la circulation. M. MARCELLIN a signalé également que suite à de fortes pluies, il a été inondé. Les travaux pour empêcher le débordement des eaux en cas de pluie dépend en grande partie de l'entretien de la Luye par les riverains propriétaires. Un courrier sera envoyé à ceux-ci pour leur rappeler leurs obligations.

Budgets : les comptes administratifs 2010 et les budgets 2011, ainsi que les affectations correspondantes, sont présentés au conseil municipal. *Le détail de ces comptes et budgets est disponible en mairie pour qui le souhaite.* Après l'approbation des comptes de gestion, les comptes administratifs sont votés à l'unanimité des membres présents et représentés sauf par le maire, qui ne prend pas part au vote. Les affectations de résultat sont votées à l'unanimité des membres présents et représentés. Il est décidé ne pas augmenter les impôts cette année. Les budgets sont votés à l'unanimité des membres présents et représentés. Tous les conseillers présents ont signé les pièces correspondantes.

Impôts : Le Maire propose aux conseillers municipaux de ne pas augmenter les taux d'impôts locaux pour l'année 2011 (Coefficient de variation proportionnelle appliqué : 1,000000). Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la proposition du Maire et vote les taux suivants pour 2011 :

Taxe d'habitation : **8,77 %** (produit prévisionnel : 37 088 €)
Taxe foncière bâti : **2,46 %** (produit prévisionnel : 11 727 €)
Taxe foncière (non bâti) : **49,84 %** (produit prévisionnel : 5 582 €)
CFE : **15,70 %** (produit prévisionnel : 55 123 €)

A ces produits s'ajoutent le produit des IFR (124 060 €), le produit de la CVAE (14 861 €), le produit de la taxe additionnelle FNB (596 €), les allocations compensatrices (6 499 €). Il faut déduire le prélèvement GIR (114 417 €).

SUJETS ABORDÉS ET TRAITÉS LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2011 :

Ecole : la mairie de Rambaud est intéressée par du matériel scolaire, suite à la fermeture de l'école du Petit Larra. Le Conseil accepte. M. Le Maire de La Rochette rencontrera M. Le Maire de Rambaud pour déterminer les besoins et fixer les prix. L'idée de vendre le lot entier de matériel désormais inutile est envisagée.

Eglise : le devis de la SARL Chevalier pour le petit portillon qui descend à la cure est retenu (1 045 € H.T. environ).

Pâturages : une réunion avec tous les bénéficiaires de pâturages communaux a eu lieu le 6 juillet. L'objectif de la réunion était de rappeler à tous les règles à respecter. La majorité des bénéficiaires souhaite que les bêtes puissent pâturer du 10 mai au 30 novembre au lieu de 1^{er} juin au 15 octobre. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres

présents cette modification de dates et autorise le Maire à prendre un avenant en ce sens aux baux de pâturages en cours.

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale : madame JOUSSELME présente le projet et fournit toutes les informations nécessaires aux conseillers pour qu'ils puissent prendre une décision sur ce projet de schéma. Voici la délibération prise : *le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, et en application de l'article 35 – IV de cette même Loi, madame la Préfète des Hautes-Alpes a défini le projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Ce projet a été présenté le 15 avril 2011 aux membres de la CDCI, et les conseils municipaux des communes concernées sont sollicités pour donner leur avis sur le projet. **Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (soit 9 voix contre), de s'opposer à la création de la Communauté d'agglomération du Gapençais** (qui concerne La Rochette et qui regrouperait 33 communes : Gap + les communes membres des communautés de communes de Tallard-Barcillonnette, de la vallée de l'Avance et du Pays de Serre-Ponçon). Par ailleurs, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (soit 9 voix pour), est favorable à la création d'une nouvelle Communauté de Communes, qui regrouperait les communes membres des communautés de communes de Tallard-Barcillonnette, de la Vallée de l'Avance et du Pays de Serre-Ponçon, soit 32 communes (dont La Rochette).*

ADSL haut de la commune : deux foyers de La Rochette ont été choisis pour tester le nouveau procédé par satellite.

Salle polyvalente : le projet de règlement a été présenté. Il sera validé après modifications éventuelles dès que possible.

SUJETS ABORDÉS ET TRAITÉS LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2011 :

Démission d'un conseiller municipal : M. CROS Ganaël a démissionné le 13 juillet 2011, par courrier recommandé avec avis de réception. La Préfecture a été informée et le Conseil Municipal est désormais composé de 10 membres au lieu de 11.

Démission de notre chargée de mission : la personne que la mairie avait embauchée le 15 septembre a démissionné le 3 octobre, car elle a trouvé un emploi en CDI par ailleurs. Le Conseil Municipal cherche des solutions pour trouver un remplaçant rapidement.

Participation financière de la Commune de La Rochette pour les enfants scolarisés à l'école de La Bâtie-Neuve : Le Maire explique aux conseillers que par délibération du 27 juillet 2009, la mairie de La Bâtie-Neuve a instauré, tel que la Loi le prévoit, une participation aux frais de fonctionnement pour chaque enfant inscrit dans leur établissement scolaire et domicilié dans une commune extérieure. La mairie de La Rochette a déjà participé financièrement à ces frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2009/2010, et la mairie de La Bâtie-Neuve nous demande de délibérer pour l'année scolaire 2010/2011. 6 enfants de La Rochette ont été dénombrés comme faisant partie des effectifs scolaires de La Bâtie-Neuve en 2010/2011. La participation financière prévue par la mairie de La Rochette est fixée à 250 € par enfant (délibération de la mairie de La Bâtie-Neuve du 22 décembre 2010), soit un total de 1500 €. Le Conseil Municipal, après avoir analysé la situation et étudié le modèle de convention (joint à la présente délibération), décide, à l'unanimité des membres présents et représentés : d'accepter de participer financièrement aux dépenses de fonctionnement de l'école de La Tour de La Bâtie-Neuve pour l'année scolaire 2010/2011, à hauteur de 250 € par enfant domicilié à La Rochette et inscrit à

l'école de La Tour ; et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante, ce qui sera fait après transmission de la présente délibération visée par les services de l'état à la mairie de La Bâtie-Neuve.

ADSL : Le Maire informe l'assemblée qu'une réunion à la Préfecture a eu lieu le 29 septembre pour réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre pour que les « zones blanches » internet disparaissent dans le département. La Préfecture et le Conseil Général sont parties prenantes dans le traitement de ce dossier important, qui concerne la Mairie de La Rochette pour le haut de la commune. La technique prévue pour la zone qui nous intéresse est la mise en place de la fibre optique sur Gap, à partir de la Place Ladoucette et jusqu'à la concession Ford. Cet aménagement devrait renforcer la puissance d'émission du signal sur La Rochette et ainsi permettre à la majorité des foyers du haut de la commune d'être éligibles à l'ADSL. Le coût prévu de cet aménagement « fibre optique » est de 120 000 € environ. Les aides financières seraient assurées par le Conseil Général et le Conseil Régional. Compte-tenu des nombreuses zones blanches dans le département, un programme « internet » sur 5 ans est prévu. L'objectif du Maire et des habitants concernés est donc d'être considérés comme prioritaires et de ne pas attendre plusieurs années avant que le problème soit résolu. Par ailleurs, de nombreux habitants se plaignent de la mauvaise qualité du réseau téléphonique sur La Rochette. Le Maire a obtenu de France Télécom la possibilité de transmettre une liste des foyers rochetains qui sont mécontents. L'objectif est de rénover les parties du réseau téléphonique défectueuses et par la même de renforcer d'autant la qualité du signal ADSL sur la commune de La Rochette. Monsieur le Maire a informé les habitants par courrier et attend leurs réponses encore quelques jours pour faire le point, afin de transmettre à France Télécom une situation du réseau actuel. M. Rispaud propose de faire élaguer les arbres qui contribuent à la mauvaise qualité du réseau téléphonique. Un inventaire des arbres qui mettent en péril le réseau téléphonique va être fait afin d'alerter les propriétaires riverains de leur responsabilité en la matière. Les rochetains seront informés de la nécessité d'élaguer les arbres incriminés.

Transfert de la compétence éclairage public (installations nouvelles d'investissement et de rénovation exclusivement) au syndicat intercommunal d'électrification de Chorges / La Bâtie-Neuve : Après discussion, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que le SIE de Chorges La Bâtie-Neuve exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux neufs et de rénovation de l'éclairage public, travaux qui seront réalisés au profit et à la demande de la commune de La Rochette. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de La Rochette décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de transférer la compétence de l'éclairage public (pour les installations nouvelles d'investissement et de rénovation exclusivement) au SIE de Chorges La Bâtie-Neuve, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Migration logiciels administratifs mairie vers Horizon On Line : Compte-tenu de l'évolution des réglementations comptables, notamment la mise en place de l'application Hélios (passerelle avec la Trésorerie Principale), ainsi que de la nécessité de moderniser et d'optimiser nos logiciels administratifs (comptabilité, inventaire, élections, facturation, éditions pré-imprimés), il est soumis au Conseil Municipal la proposition financière de migration vers la nouvelle gamme JVS-MAIRISTEM « Horizon On Line ». Après avoir étudié l'offre proposée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser le Maire à signer les pièces correspondantes.

Contrat d'entretien défibrillateur : suite à l'acquisition d'un défibrillateur au mois d'août pour la salle polyvalente de la mairie, il est nécessaire que des opérations de contrôle, d'entretien et de maintenance annuelles soient effectuées pour s'assurer du bon fonctionnement de ce matériel. Le Maire propose aux conseillers municipaux de signer ce contrat d'entretien avec l'entreprise D-Fibrillateur qui nous a vendu cet équipement. Le coût annuel de l'intervention est de 208 € hors-taxe, pour une durée initiale de un an, avec prolongations par périodes successives d'un an. Après

avoir étudié le contrat proposé, le Conseil Municipal en accepte les termes et décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser le Maire à le signer.

Eglise et cimetière : des travaux complémentaires sont en cours d'exécution.

Vol : M. Gauthier signale que des pots de fleurs ont été volés au cimetière.

Dépôt de gravats au lotissement La Fonze : un chemin est susceptible d'être dégradé en cas d'éboulement ou de fortes pluies. Un courrier sera transmis à la personne concernée.

Entretien réseau d'eau : certaines vannes sont à faire fonctionner pour éviter qu'elles se grippent.

ECOLE

Malgré toutes les démarches et les efforts qui ont été entrepris, notre école du Petit Larra n'a pas réouvert ses portes à nos enfants à la rentrée de septembre. Cette décision de fermeture définitive par l'inspection d'académie restera comme un évènement dommageable pour la vie de notre commune et très triste pour nous tous.

DEFIBRILLATEUR

La salle polyvalente de la mairie est désormais équipée de ce matériel important pour la sécurité des utilisateurs en cas d'urgence.

VISITE DE L'EVEQUE

Nous avons eu l'honneur de recevoir dans notre église rénovée Monseigneur Di Falco, qui a célébré l'office de la Toussaint en présence d'une foule nombreuse de fidèles.